



Conseil Municipal n° 2022-2

Mardi 29 mars 2022

Présents : Richard CHERMETTE, Frédéric PAULOIS, Christian DERBOUL, Françoise LEMERLE, Catherine DUCROUX, Patrick JOLIVET, Marielle ENGELDINGER, Sophie DOURS.

Absents excusés : Yoan LEVITE pouvoir donné à Frédéric PAULOIS, Emmanuelle SECCIA pouvoir donné à Patrick JOLIVET, Jean-Baptiste COUSIN, Florian DOUHERET, Virginie LAMONTAGNE pouvoir donné à Catherine DUCROUX, Louis PASCUAL pouvoir donné à Christian DERBOUL, Liliane DENIS pouvoir donné à Richard CHERMETTE.

Date de convocation : 24 mars 2022

La séance est ouverte à 20 heures et levée 21 heures 45 minutes.

DÉLIBÉRATIONS

Délibération n°1 : Approbation du Compte de Gestion 2021

Le compte de gestion 2021 a été dressé par Madame la Trésorière du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2021. Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020, ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des dépenses à payer, Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2021,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Le Conseil Municipal déclare que le Compte de gestion du Budget COMMUNE, dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Délibération adoptée à l'unanimité



Délibération n°2 : Approbation du Compte administratif 2021- COMMUNE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2021 qui s'établit de la manière suivante :

	Investissement	Fonctionnement
Recettes de l'exercice 2021	73 955,85 €	343 879,02 €
Dépenses de l'exercice 2021	71 916,50 €	303 088,29 €
Résultat comptable 2021	2 039,35 €	40 790,73 €
Report des Recettes 2020	0,00 €	108 934,28 €
Report des Dépenses 2020	10 781,32 €	0,00 €
Restes à Réaliser	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé fin 2021	- 8 741,97 €	149 725,01 €

Le Conseil Municipal, en l'absence de Monsieur le Maire approuve le Compte Administratif 2021 du Budget Communal.

Délibération adoptée à l'unanimité

✎ ✎ ✎ ✎ ✎

Délibération n°3 : Affectation des résultats

Après avoir adopté les Comptes Administratifs de l'exercice 2021, dont les résultats, conformes aux Comptes de Gestion, se présentent comme suit :

↳ **Section de Fonctionnement :**

Résultat de l'exercice 2021 - COMMUNE	149 725,01 €
---------------------------------------	--------------

↳ **Section d'Investissement :**

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)	- 8 741,97 €
Restes à Réaliser	0.00 €
Besoin de financement à la section d'investissement	- 8 741,97 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** d'affecter au Budget COMMUNE pour 2022, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 de la manière suivante :
 - ↳ Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant à l'article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de **8 741,97 €**
 - ↳ Le surplus, soit **140 983,04 €** est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « Excédent de fonctionnement reporté ».

Délibération adoptée à l'unanimité

✎ ✎ ✎ ✎ ✎

Délibération n°4 : Participation financière SYDER 2021

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la participation au SYDER de la Commune peut être budgétisée ou fiscalisée, en totalité ou en partie.

Monsieur le Maire propose, pour l'année 2022, de budgétiser partiellement, à hauteur de 11 000.00 € la participation de la Commune au SYDER, le surplus étant fiscalisé.

Le Conseil Municipal accepte de budgétiser, à hauteur de 11 000.00 €, la participation de la commune au SYDER pour l'année 2022. Le surplus sera fiscalisé.

Délibération est adoptée à l'unanimité

☺ ☺ ☺ ☺ ☺

Délibération n°5 : Subventions aux associations 2022

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'attribuer les subventions 2022 de la manière suivante :

☞ ADMR	1 000,00 €
☞ APHRA	100,00 €
☞ Solidarité et partage	130,00 €
☞ A ToutChoeur	500,00 €

1 730,00 € (inscrit à l'article 6574 du budget communal)

Le Conseil Municipal accepte le versement des subventions aux associations précitées.

Délibération est adoptée à l'unanimité

☺ ☺ ☺ ☺ ☺

Délibération n°6 : Autorisation donnée au Maire de signer un devis supérieur à 4000,00 €

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'entreprendre des travaux sur le chemin du Soupât, en l'occurrence permettre la réalisation du curage des fossés et leur remplissage en béton armé pour les consolider. Ainsi que la confection d'une dalle pour la zone située entre deux fossés.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise Cuisinier à 5 988,80 € TTC.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer ce devis et de régler la facture afférente.

Délibération est adoptée à l'unanimité

☺ ☺ ☺ ☺ ☺

Délibération n°7 : Autorisation donnée au Maire de signer un devis supérieur à 4000,00 €

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'installer un columbarium supplémentaire au cimetière.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de la société Granimond, de 6 448,80 €, pour un columbarium de dix cases pouvant contenir deux urnes par case, ce devis comprend également les plaques à graver et la pose avec évacuation des terres.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer ce devis et de régler la facture afférente.

Délibération est adoptée à l'unanimité

☺ ☺ ☺ ☺ ☺

Délibération n°8 : Taxes communales 2022

Compte tenu que le taux de la taxe d'habitation est figé depuis 2019 à 15,40 % et qu'il convient d'intégrer au taux de taxe foncière sur la propriété bâtie le taux de 11,03 % du niveau départemental, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de fixer les taux des deux taxes locales.

Le Conseil Municipal vote les taux des deux taxes locales comme suit :

↳ Taxe foncière sur les propriétés bâties :	29,86 %
↳ Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	38.34 %

- précise que le produit de ces taxes est inscrit au Budget Primitif 2022 au compte 73111.

Délibération est adoptée à l'unanimité

☺ ☺ ☺ ☺ ☺

Délibération n°9 : Approbation du Budget Primitif 2022

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2022 - COMMUNE qui s'établit de la manière suivante :

↳ Section de fonctionnement :	477 297,04 €
↳ Section d'investissement :	142 303,21 €

Le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif 2022 – COMMUNE.

Délibération est adoptée à l'unanimité

☺ ☺ ☺ ☺ ☺

Délibération n°10 : Modification de la délibération n°1 du 20 mars 2018 instituant le RIFSEEP – portant sur la période de versement du Complément Indemnitare Annuel (CIA)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°1 du 20 mars 2018 instituant le RIFSEEP (Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) et notamment le paragraphe 3.2 relatif au versement du CIA, il explique que celui-ci est versé aux agents en une fois avec le salaire de décembre.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le paragraphe 3.2 afin que le CIA puisse être versé aux agents en deux fois, une moitié avec le salaire de juin et l'autre moitié avec le salaire de décembre.

Délibération est adoptée à l'unanimité

☺ ☺ ☺ ☺ ☺

INFORMATIONS DIVERSES

- Point travaux (huisseries des bâtiments, façade Bibliothèque)
- Travaux chemin du Plainet
- Calendrier du fleurissement de la Commune
- Transfert parcelles parc des jeux
- Organisation du bureau de vote pour les élections présidentielles